

Conseil de sécurité

Distr. GÉNÉRALE

S/1996/495 28 juin 1996 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 27 JUIN 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU MAROC AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Me référant à la lettre publiée dans le document S/1996/434 du 14 juin 1996, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une lettre datée du 26 juin 1996 qui vous est adressée par M. Abdellatif Filali, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire publier le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Ahmed SNOUSSI

Annexe

LETTRE DATÉE DU 26 JUIN 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA COOPÉRATION DU MAROC

M. Jerry John Rawlings, Président de la République du Ghana et Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a jugé utile de vous adresser une lettre, datée du 11 juin 1996, sur la question du Sahara, supposément au nom des États membres de la CEDEAO.

Le Maroc aurait aimé applaudir cette initiative, si elle avait vraiment visé à appuyer l'action du Conseil de sécurité de l'ONU et si elle avait été motivée par le désir sincère de contribuer à la mise en oeuvre du plan de règlement.

Malheureusement, on ne peut que remarquer que cette initiative, qui est surprenante à plus d'un égard, se fonde sur une logique qui s'écarte manifestement des principes qu'elle prétend défendre. Non dénuée d'arrière-pensées, cette lettre trahit un parti pris évident et des intentions néfastes non moins évidentes.

Pire encore, elle est inspirée par un esprit de tromperie sans vergogne, cherchant à engager les États membres de la CEDEAO à leur insu. Si l'on en juge par la réaction des pays concernés, il est maintenant établi que les derniers rebondissements de la question du Sahara n'ont jamais été débattus à une réunion de la CEDEAO; il n'y a d'ailleurs pas eu non plus de consultations sur la question entre les États membres concernés. Le fait est que les autorités de ces pays se sont unanimement indignés du dérapage politique de leur président et se sont dissociés de son initiative dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle est irresponsable.

Vous conviendrez sans doute que le procédé est contraire à la morale internationale et qu'il viole la déontologie généralement admise et respectée dans les organisations régionales.

Naturellement, le Maroc ne se laissera pas entraîner dans une controverse inutile et futile, que ce soit à propos des excès de langage de la lettre ou des motivations personnelles douteuses qui l'ont inspirée et auxquelles les États membres de la CEDEAO déclarent ne pas souscrire.

Le souci que se fait M. Rawlings de la paix dans la région dissimule mal l'animosité qu'il nourrit sans relâche contre le Maroc, animosité qui lui reste d'une idéologie aujourd'hui largement dépassée. Il serait donc sans doute mieux inspiré de ne pas se mêler ainsi d'un problème qui concerne une région dont il ignore totalement les réalités, et de réserver son énergie au règlement du problème tragique avec lequel sa sous-région se débat depuis longtemps et à propos duquel l'ONU a exhorté la CEDEAO à ne pas faiblir dans sa volonté d'instaurer dans ladite sous-région une paix permanente et durable.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Premier Ministre,

<u>Ministre des affaires étrangères</u> <u>et de la coopération</u>

(<u>Signé</u>) Abdellatif FILALI
